

Daniel DEMONFAUCON,
Président de l'association des membres de l'Ordre des palmes académiques de la Côte d'Or,

Avec le soutien de

Pascale COQ,
Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Côte d'Or,
Présidente d'honneur de l'association des membres de l'Ordre des palmes académiques de la Côte d'Or

à Mesdames les inspectrices et
Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale,
Mesdames et Messieurs les chefs des établissements
scolaires publics et privés de la Côte d'Or,
Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles publiques
et privées de la Côte d'Or,

Chaque année scolaire, l'AMOPA nationale contribue au développement d'actions éducatives en faveur de la jeunesse en organisant des concours destinés aux publics des établissements français et de l'étranger, de l'école à l'université.

Cette année, la section AMOPA de la Côte d'Or a décidé de relayer des concours nationaux mais aussi de créer deux concours originaux qui permettent de préparer les élèves à la prestation orale : les "Joutes oratoires" pour les élèves de 2^{nde} et "Orateurs en herbe" pour les élèves de maternelle et de cycle 2.

Ouverts à tous les élèves des écoles et des établissements publics ou privés sous contrat, ces prix et concours sont déclinés par niveau d'enseignement : école, collège, lycée et enseignement supérieur.

Présentant un grand intérêt pédagogique et en cohérence avec les priorités nationales, ces actions éducatives permettent, selon leur nature, de créer une dynamique de groupe au sein de la classe, de proposer un travail collaboratif autour d'un projet, de motiver des élèves ou des étudiants à une échelle plus individuelle. Elles sont aussi l'occasion de valoriser et de reconnaître le travail et l'engagement des élèves et de leurs enseignants dans des actions pédagogiques spécifiques.

L'AMOPA nationale, les sections départementales et les partenaires contributeurs récompensent les lauréats à l'occasion de cérémonies solennelles.

Nous vous remercions à l'avance de l'accueil favorable que vous réserverez à ces propositions d'actions éducatives de l'AMOPA 21 et de leur communication aux enseignants de votre établissement.

Nous comptons sur vous pour assurer une large diffusion de cette information et pour soutenir les enseignants qui souhaiteront engager leurs élèves dans un ou plusieurs de ces concours.

Les membres de l'AMOPA identifiés en tant que responsables de chacun des concours sont à votre disposition et à celle des enseignants pour vous accompagner selon vos besoins.



Daniel DEMONFAUCON



Pascale COQ

Pièce jointe : liste des concours proposés par la section de la Côte d'Or de l'AMOPA pour 2022-2023.

**Concours proposés par l'AMOPA de la Côte d'Or
pour l'année scolaire 2022-2023**

Concours (*)	Publics concernés	Origine
Plaisir d'écrire	- Elèves des écoles de CM1 et de CM2. - Elèves des classes des collèges. - Publics des lycées et de l'Enseignement supérieur.	Concours national relayé par l'AMOPA 21
Imagin'action (AMOPA et AFDET)	- Elèves, étudiants et apprentis de CAP, Baccalauréat professionnel, BTS, DUT, Licence professionnelle, préparant un diplôme professionnel en formation initiale scolaire ou apprentissage, dans un établissement public ou privé sous contrat.	Concours national relayé par l'AMOPA 21
Arts et Maths	- Elèves des classes maternelles, des classes élémentaires et des ULIS.	Concours national relayé par l'AMOPA 21
Joutes oratoires	- Elèves des classes de seconde des lycées d'enseignement général, technologique, professionnel et agricole.	Concours départemental organisé par l'AMOPA 21
Orateurs en herbe	- Elèves des classes maternelles et de cycle 2 (CP-CE1-CE2).	Concours départemental organisé par l'AMOPA 21
Bourses étudiantes	- Elèves et étudiants (soutien à la réalisation d'un projet personnel de stage ou d'étude-recherche en France ou à l'étranger).	Action nationale relayée par l'AMOPA 21

(*) Vous trouverez les modalités d'organisation de chacun de ces concours relayés ou organisés par la section de la Côte d'Or de l'AMOPA sur le site de l'AMOPA 21 à l'adresse : <https://www.amopa21.fr/les-concours/>

N.B. : Pour toute demande de renseignements, merci de contacter la personne responsable du concours qui vous intéresse. Vous trouverez ses coordonnées sur la page "Les Concours de l'AMOPA 21" du site de l'AMOPA 21 à l'adresse : <https://www.amopa21.fr/les-concours/>